



## **Budget participatif 2022**

*Démocratie participative et consultative*



Je soumetts mon projet sur la plateforme :  
**[jeparticipe.ferney-voltaire.fr](https://jeparticipe.ferney-voltaire.fr)**

**Le budget participatif est une démarche initiée par la Ville de Ferney-Voltaire en 2021 dans le cadre du déploiement de plusieurs actions liées à la démocratie locale et participative. La nouvelle édition du budget participatif sera lancée le 1<sup>er</sup> mars 2022.**

Véritable outil démocratique, il permet aux habitants de plus de 15 ans, aux collectifs citoyens et aux associations de soumettre des projets participant à la transformation de la ville et ayant pour but d'améliorer le quotidien.

### **Retisser le lien social**

Ferney-Voltaire est une ville de 10 000 habitants dont la population change de 35 % tous les 10 ans. Seuls 38 % des habitants sont inscrits sur les listes électorales. **Aussi, de nombreux habitants restent éloignés de la vie locale malgré un tissu associatif riche de 180 associations !**

Face au risque de rupture, d'isolement et de la montée de l'individualisme, **la municipalité agit pour retisser les liens qui se dégradent au sein de la population** qui vivra une forte croissance avec l'arrivée annoncée de plus de 5 000 habitants dans les 10 ans.

Contact presse : Camille Malatrait  
Tél. 04 50 40 18 72  
Camille.malatrait@ferney-voltaire.fr



### Un outil démocratique et pédagogique

La création d'un budget participatif représentant 3 % du budget annuel des investissements est un outil supplémentaire pour intéresser les habitants à la vie de leur cité et mettre en valeur leurs idées et projets ! **La municipalité entend ainsi les impliquer concrètement dans le processus de décision et de réalisation des projets.** Pour l'année 2022, son montant est de 150 000 €.

Le budget participatif est également un outil pédagogique. Il permet aux habitants d'en savoir plus sur le fonctionnement des collectivités territoriales et le budget communal.

### Le budget participatif 2021

La première édition du budget participatif a été lancée en 2021. 38 projets participant à la transformation de la ville ont été déposés par des habitants, des collectifs ou des associations. Après étude par une commission technique, neuf projets ont été sélectionnés et soumis au vote des citoyens. Cinq projets ont été sélectionnés et doivent voir le jour dans le courant de l'année 2022.

Les cinq projets lauréats en 2021 :

1. Le terrain de basket 3x3 FFVV outdoor ;
2. Le parcours sportif avec obstacles ;
3. Les treilles et pergolas végétalisées dans le parc de la Tire ;
4. Les tables de ping-pong et d'échecs en libre accès dans le parc de la Tire ;
5. Œuforie, le poulailler partagé.

Tous les projets non retenus en 2021 (en raison du dépassement de budget par exemple) peuvent être présentés à nouveau en 2022.





## Déroulé et dates clés du budget participatif

### Qui peut participer ?

**Toute personne habitant Ferney-Voltaire, âgée de plus de 15 ans et sans condition de nationalité peut soumettre son projet. Les collectifs citoyens et les associations le peuvent aussi, sous certaines conditions.**

Ne peuvent pas participer au budget participatif en déposant une idée :

- Les élus ayant un mandat local ou national
- Les EPIC, les entreprises privées, publiques ou à statut mixte, les fondations
- Les associations ayant déjà déposé un projet identique dans le cadre de la politique de la ville.

[Toutes les informations dans le règlement du budget participatif.](#)

### Comment participer ?

Les projets déposés devront concerner exclusivement le territoire de la ville de Ferney-Voltaire et répondre aux 7 critères suivants :

- Le respect des compétences municipales.
- L'intérêt général : les projets proposés doivent être à visée collective.
- Les projets proposés doivent être uniquement des projets d'investissement (et pas de fonctionnement).
- Les projets d'investissement proposés par les Ferneysiens ne devront pas être de nature à générer des frais de fonctionnement nécessitant le recrutement d'agents territoriaux.
- Les projets ne devront pas dépasser le montant annuel du budget participatif voté par le conseil municipal (en l'occurrence 150 000 € pour 2021).
- Les projets devront être techniquement et juridiquement réalisables.
- Des critères d'exclusion existent (discrimination, diffamation, éléments contraires à l'ordre public, au principe de laïcité et à l'égalité femmes-hommes, conflit d'intérêt, etc.

**À noter :** Les projets sont émis à titre individuel dans la limite d'un projet par habitant.



### Quand soumettre puis voter pour un projet ?

#### Jusqu'au 30 avril 2022

##### Dépôt d'un projet :

- > en ligne, via la plateforme [jeparticipe.ferney-voltaire.fr](https://jeparticipe.ferney-voltaire.fr)
- > en ligne, via un accompagnement à La Boussole, espace de vie sociale.
- > par dépôt en main propre d'un formulaire papier à la Boussole, espace de vie sociale.

#### 1<sup>er</sup> août > 30 septembre

##### Vote

Les 10 projets seront retenus et soumis au vote populaire (en ligne et à La Boussole, espace de vie sociale).

1

3

2

4

#### 1<sup>er</sup> mai > 31 juillet

##### Analyse des projets

Par les instances communales.

#### Fin d'année 2022

##### Résultats du vote

Sitôt les projets lauréats connus, les premiers chantiers pourront commencer.

Les projets non-retenus pourront être à nouveau proposés en 2023.